

Mairie de MERENVIELLE  
1 Place de la Mairie

Le Village

31530 MERENVIELLE

Tél. : 05 61 86 61 64

Fax : 05 61 06 53 32

E-mail : [merenvielle.haute-garonne@wanadoo.fr](mailto:merenvielle.haute-garonne@wanadoo.fr)



## ARRETE N° 01/01/2022

### PORTANT INSTRUCTION DEMATERIALISEE DES DEMANDES D'URBANISME

Le Maire de la Commune de MERENVIELLE (Haute-Garonne),

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses Articles L. 423-3 issu de la Loi ELAN dans son Article 62 ;

Vu l'Arrêté du 27 Juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des télé-procédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

### ARRETE

#### Article 1 :

Les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers sont validés.

#### Article 2 :

L'usage du guichet numérique des demandes d'autorisations d'urbanisme est conditionné par l'acceptation des pétitionnaires des conditions générales d'utilisation.

#### Article 3 :

Les conditions générales d'utilisation sont disponibles sur le site Internet de la Commune.

**Article 4 :**

Le présent Arrêté est exécutoire à la date de son visa.

Fait à MERENVIELLE

Le 17 Janvier 2022

Le Maire, Raymond ALEGRE



***Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de son entrée en vigueur dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cédex, soit par le biais de l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***